



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DU MARDI 18 JUIN 2024 À 20 H 30**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue au Café culture du Centre culturel le **mardi 18 juin 2024** à compter de 20 h 30 sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance extraordinaire:

Madame Nancy Anglehart, conseillère
Monsieur Jérémy Laplante, conseiller
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère
Madame Sandra Langlois, conseillère
Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présent:

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

Est absent :

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 20 h 30 et souhaite la bienvenue aux conseillers et au directeur général et greffier.

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2024-06-183

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Autorisation de déposer une demande d'aide financière – Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique
5. Affaires nouvelles
6. Période de questions
7. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2024-06-184

4. AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE À LA RELANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE le chalet d'accueil du Centre de plein air Les Monticoles ne répond plus aux besoins des usagers et au développement souhaité par la Ville;

CONSIDÉRANT QU'un rapport de 2015 signalait déjà la vétusté du bâtiment actuel;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de construire un tout nouveau chalet d'accueil pour le centre de plein air, avec l'aide d'un soutien financier gouvernemental;

CONSIDÉRANT le mandat effectué par Mathieu Fleury, architecte, relatif à des esquisses et estimé préliminaires, en collaboration avec la firme d'ingénierie Stantec;

CONSIDÉRANT l'appel à projets en cours du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) du ministère du Tourisme du Québec;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'obtenir une aide financière non remboursable équivalente à 50% des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac est propriétaire et exploitant du Centre de plein air Les Monticoles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **madame Marie-Andrée Côté, conseillère**, dûment appuyée par **monsieur Jérémie Laplante, conseiller**, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT DES CONSEILLERS PRÉSENTS** :

QUE le conseil de la ville de Paspébiac autorise la direction générale de la Ville à déposer et signer tout document relatif à une demande d'aide financière pour la construction d'un nouveau chalet d'accueil pour le Centre de plein air Les Monticoles et développement de l'offre dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT);

QUE le conseil de la ville de Paspébiac confirme sa mise de fonds minimale de 20% en plus d'une participation financière complémentaire au projet déposé dans le PARIT, le tout pour un montant de **1 192 255 \$**;

QUE le conseil de la ville de Paspébiac confirme la prise en charge complète des coûts d'exploitation et de fonctionnement des infrastructures, des équipements et du bâtiment mis en place et financés dans le cadre du PARIT, et ce, pendant une période d'au moins cinq ans dès l'achèvement des travaux.

5. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

2024-06-185

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la séance soit levée. Il est 20 h 40.

Marc Loisel, maire

Daniel Langlois, directeur général/greffier